

"Sauvegarde de la vallée" par une association qui s'interroge sur les résonances sans raisons. Elle attend des réponses.



Une Association (Viaur Vivant) créée en 1990 est très sensible à la sauvegarde de la vallée du Viaur. Elle ne manque en effet pas d'attraits. Des moulins y ont été construits depuis des siècles. Or, tous ces moulins ont été équipés en 1999 de passes à poissons. Des ouvrages, conçus par le CSP (Conseil supérieur de la pêche devenu ONEMA puis AFB), construits sous la maîtrise d'œuvre d'une DDA (à l'époque où l'administration avait encore le droit d'effectuer la conception, la maîtrise d'œuvre et octroyer des subventions pour des travaux d'ingénierie privés) et payés par le syndicat de rivière.

En 2000, tout allait bien, PV de récolement à l'appui.

Depuis 5ans, l'administration enjoint les propriétaires de moulins, "au pire" à réaménager à grands frais les passes à poissons (plusieurs centaines de milliers d'euros par ouvrage) ou "au mieux" à détruire le seuil de leur moulin.

Il y a bien quelque-chose de profondément vicié dans ces résonances sans raisons, déconnectées de l'avis des populations, des usagers des élus... et de l'intérêt général.

A telle enseigne que la commune de Montirat a cru nécessaire de prendre cette résolution. Elle est l'expression de la démocratie que l'administration et l'Agence de l'eau déconsidèrent en priorisant les destructions, que la loi n'impose même pas !

Si de nouvelles espèces piscicoles apparaissent ou sont introduites, comme cela ne manquera pas de se produire, les propriétaires devront-ils à nouveau réaménager et sera-t-il encore fortement question de tout casser ? A moins que d'autres moulins ne soient construits par nécessité ? Le 21ème siècle marque le

"Sauvegarde de la vallée" par une association qui s'interroge sur les résonances sans raisons. Elle attend des réponses.

début du stupidocène.

Heureusement que nos prédécesseurs furent moins dogmatiques moins versatiles et plus respectueux, car il ne subsisterait plus aucun ouvrage patrimonial en France depuis très longtemps.

A lire : <http://viaur.vivant.pagesperso-orange.fr/VIAUR/TEXTES/MOULINS/conteco.htm>

Décision clairvoyante du conseil municipal de Montirat ci-dessous :

A la suite de l'information communiquée lors de la réunion du 22 novembre 2017, le conseil adopte à l'unanimité la motion suivante :

Le conseil municipal de Montirat :

Vu l'étude de restauration de la continuité écologique des ouvrages classés selon l'article L241-17 du code de l'environnement Liste 2 sur le bassin hydrographique du Viaur à Lagarde Viaur,

S'oppose aux préconisations du cabinet concernant cet aménagement pour les raisons suivantes :

- *Pour la chaussée, une échancrure de 1,5m de baignade sur le site de Lagarde-Viaur, très prisée par la population locale et touristique. Ce lieu de baignade rendu populaire depuis les congés payés en 1936 par les mineurs de Carmaux est devenu un lieu renommé qui offre une attractivité sans conteste sur notre commune.*
- *Un tel projet de quasi destruction de la chaussée viendrait dégrader le cadre esthétique du hameau de Lagarde-Viaur avec sa vue depuis le pont offrant au visiteur une chaussée et le hameau surplombant.*
- *Le coût des travaux à la charge du propriétaire de la chaussée, déjà sollicité financièrement pour des réfections de l'édifice, s'avère très onéreux et injuste.*
- *Au vu de l'installation d'une passe à poissons il y a une vingtaine d'années pour la migration du saumon, **aucune espèce n'a été recensée depuis, malgré les importants investissements financiers.** La facilitation de la migration des espèces cibles (truite fario, anguille européenne et vandoise) n'est pas démontrée. Ces espèces sont bien présentes dans la rivière.*

"Sauvegarde de la vallée" par une association qui s'interroge sur les résonances sans raisons. Elle attend des réponses.

